

Bilan d'activité de la commission des affaires européennes

Août 2020 – Juillet 2021



Table des matières

Le mot de la présidente	3
La commission des affaires européennes	5
Les compétences de la commission des affaires européennes	6
Les membres de la commission des affaires européennes.....	7
Le bureau de la commission des affaires européennes.....	8
Les référents des commissions permanentes.....	9
Le secrétariat administratif de la commission des affaires européennes.....	11
Les activités de contrôle.....	13
Les auditions et tables rondes.....	14
Les communications	19
Les rapports portant observations	21
Les rapports d'information	22
L'examen des textes européens	24
L'examen des textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution.....	25
L'adoption de propositions de résolution européenne.....	26
Les avis sur la conformité des projets d'actes européens au principe de subsidiarité .	29
Les relations avec les institutions européennes et les parlements des autres États membres	30
Réunions de la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC)	31
Conférences interparlementaires.....	32
Réunions avec des commissions des affaires européennes d'assemblées d'États membres.....	33
Réunions avec des institutions ou organes européens	34
Colloque.....	35

Le mot de la présidente



**Chères collègues,
Chers collègues,**

Durant cette année si particulière, toujours marquée par la crise, la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale a poursuivi ses missions de contrôle de l'action européenne du Gouvernement et de suivi de l'activité des institutions européennes. Pas moins de 942 textes transmis par la Commission européenne sur les politiques européennes ont ainsi été examinés.

En juillet 2020, l'Union européenne a marqué une nouvelle étape de son histoire, en adoptant un plan de relance massif, fondé sur une mutualisation de la dette. Les États membres ont su s'associer pour trouver une réponse commune à une crise inédite et lier une nouvelle fois leurs destins.

Dans un tel contexte, la commission des Affaires européennes a procédé à 23 auditions publiques de ministres, commissaires, députés européens, experts et citoyens, pour comprendre ce nouveau pas européen. Elle a également produit dès septembre 2020 un rapport de synthèse pour tirer les enseignements de la crise en matière de budget, d'agriculture, de pêche, de santé et d'économie.

Notre commission s'est aussi pleinement impliquée dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe, exercice démocratique lancé en mai 2021 pour refonder l'Union européenne. Le colloque de mars 2021 « Europe Urgence, Europe Espoir » a ainsi permis de dégager des pistes d'actions sur des aspects centraux, tels que la place de l'Europe dans le monde, la défense, la politique migratoire ou la course technologique.

Plus indispensable que jamais, l'Europe se situe aujourd'hui à un tournant. Pour le comprendre, le travail de la commission des Affaires européennes s'adresse à tous. Ce rapport d'activité montre l'étendue des sujets sur lesquels les députés se sont engagés : le numérique, l'électricité, le climat, l'industrie, la jeunesse, l'alimentation, la défense et bien d'autres. À ce titre, notre commission a produit cette année douze communications et huit rapports d'information. De nombreuses tables rondes ont aussi permis d'éclairer les débats sur des thèmes aussi divers que le bien-être animal, l'hydrogène, le *Brexit* ou la lutte contre le terrorisme. Pour interpeller les institutions européennes, huit résolutions européennes ont également été adoptées.

L'Europe touche désormais à un nombre croissant de sujets du quotidien. Ces travaux montrent une nouvelle fois à quel point l'Europe, la nation et les territoires sont interpénétrés. Il doit en être de même au niveau de l'Assemblée nationale, où notre commission œuvre chaque jour pour que les sujets européens irriguent l'ensemble des politiques publiques nationales. Il s'agit là d'un enjeu crucial pour faire vivre l'Europe partout sur notre territoire. Les députés ont en cela un rôle central, étant le maillon indispensable d'une chaîne qui va du niveau européen au niveau local.

Sabine Thillaye

La commission des affaires européennes

Les compétences de la commission des affaires européennes

La commission des affaires européennes a pour mission de suivre les travaux des institutions européennes.

En application de l'[article 88-4 de la Constitution](#), elle examine l'ensemble des projets d'actes européens qui lui sont communiqués par les institutions européennes. Si un texte présente un enjeu important ou soulève des difficultés, elle peut adopter une proposition de résolution européenne. Après adoption par la commission permanente compétente et, éventuellement après débat dans l'hémicycle, ces résolutions expriment la position de l'Assemblée nationale.

La commission des affaires européennes veille également au contrôle du principe de subsidiarité, conformément à l'[article 88-6 de la Constitution](#), pour une bonne articulation entre droit européen et droit français.

Elle participe enfin activement au développement de la coopération interparlementaire avec les parlements des autres États membres et le Parlement européen.

Les membres de la commission des affaires européennes

(au 31 juillet 2021)

Les quarante-huit membres de la commission des affaires européennes appartiennent en même temps à une commission permanente (principe de la double appartenance). Ils sont désignés en début de législature et pour la durée de celle-ci de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques et une représentation équilibrée des commissions permanentes.

Affaires culturelles et éducation	Affaires économiques	Affaires étrangères	Affaires sociales	Défense	Développement durable et aménagement du territoire	Finances	Lois
3 députés	6 députés	12 députés	3 députés	4 députés	7 députés	6 députés	7 députés

Groupe la République en Marche	Groupe Les Républicains	Groupe Mouvement Démocrate et apparentés	Groupe Socialistes et apparentés	Groupe UDI et Indépendants	Groupe Libertés et Territoires	Groupe La France insoumise	Groupe Agir ensemble
23 députés	9 députés	6 députés	3 députés	1 député	2 députés	1 député	1 député

Groupe Gauche démocrate et républicaine	Député non-inscrit
1 député	1 député

Le bureau de la commission des affaires européennes

(au 31 juillet 2021)

La présidente



Mme Sabine Thillaye

Défense

Mouvement Démocrate et Démocrates apparentés

Les vice-présidents



M. Pieyre-Alexandre Anglade

Lois

La République en Marche



M. Jean-Louis Bourlanges

Affaires étrangères

Mouvement Démocrate et
Démocrates apparentés



M. Bernard Deflesselles

Affaires étrangères

Les Républicains



Mme Liliana Tanguy

Affaires étrangères

La République en Marche

Les secrétaires



M. André Chassaingne

Défense

Gauche démocrate et républicaine



Mme Marietta Karamanli

Lois

Socialistes et apparentés



M. Christophe Naegelen

Finances

UDI et Indépendants



Mme Danièle Obono

Lois

La France insoumise

Les référents des commissions permanentes

Désignés par la commission des affaires européennes, les référents sont chargés d'assurer une bonne coordination entre les travaux de leur commission d'origine et ceux de la commission des affaires européennes. Le tableau ci-après indique le champ thématique de compétence de chaque référent.

Les référents



M. Alexandre Freschi
Affaires culturelles et
éducation
La République en Marche



Mme Constance Le Grip
Affaires culturelles et
éducation
Les Républicains



M. Patrice Anato
Finances
La République en Marche



Mme Marguerite Deprez-Audebert
Affaires économiques
Mouvement Démocrate
et Démocrates apparentés



Mme Carole Grandjean
Affaires sociales
La République en Marche



Mme Nicole Le Peih
Affaires étrangères
La République en Marche



Mme Michèle Tabarot
Affaires étrangères
Les Républicains



M. Christophe Naegelen
Affaires étrangères
UDI et Indépendants



Mme Aude Bono-Vandorme
Défense
La République en Marche



M. Damien Pichereau
Développement durable
La République en Marche



M. Alexandre Holroyd
Finances
La République en Marche



Mme Coralie Dubost
Lois
La République en Marche



Mme Marietta Karamanli
Lois
Socialistes et apparentés

Le secrétariat administratif de la commission des affaires européennes

(au 31 juillet 2021)

- Christophe Lescot, Conseiller, Chef de service
- Julien Barbot, Conseiller : Commerce extérieur – Élargissement et voisinage – Politique de développement – Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) – Union pour la Méditerranée
- Guillaume Caulet, Administrateur : Concurrence – Consommation et protection des consommateurs – Droit des sociétés – Marché intérieur, biens et services – Politique industrielle – Politique régionale – Tourisme – Transports, Politique spatiale
- Axel Maybon, Administrateur : Communication institutionnelle – Institutions – Pêche – Politique agricole commune – Sécurité alimentaire
- Alexandra Poirson, Administratrice : Assemblée commune franco-allemande – Communication institutionnelle – Droit civil – Droit des femmes – Espace de liberté, de sécurité et de justice
- Frédéric Villand, Administrateur : Budget de l'Union européenne – Fiscalité – Politique économique, budgétaire et monétaire – Services financiers
- Janaina Lucero, Administratrice adjointe : Éducation, jeunesse et sport - Environnement - Formation Professionnelle - Politique sociale - Travail - Santé
- François Marcelot, Administrateur adjoint : Énergie – Climat – Culture – Audiovisuel – Numérique – Télécommunications – Protection des données – Recherche
- Julien Deroin, chargé de mission contractuel : volet parlementaire de la Présidence française de l'Union
- Sabrina Berrebi, Assistante de direction et de gestion
- Sophie Destribats, Assistante de direction et de gestion
- Christine Fouquet, Assistante de direction et de gestion
- Fanny Labbé, Assistante de direction et de gestion

Les activités de contrôle

La commission des affaires européennes exerce une mission d'information et de contrôle de l'activité européenne, tant par des auditions régulières (membres du Gouvernement, responsables européens, personnalités diverses) que par des communications, des observations, des rapports d'information et la constitution de groupes de travail.

Les auditions et tables rondes

Du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021, la commission des affaires européennes a procédé à **23 auditions de 23 personnalités** : membres de Gouvernement français, commissaires européens, ambassadeurs, ainsi qu'acteurs du monde économique et social lors d'auditions ou de tables rondes. Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes a été auditionné à plusieurs reprises après des réunions du Conseil européen ou lors de réunions spécifiques consacrées à la présidence française de l'Union et à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

- 8 auditions de 5 ministres : Clément Beaune (5 auditions), Julien Denormandie, Franck Riester, Bruno Le Maire et Olivier Dussopt,
- 4 auditions de 4 commissaires européens : Janusz Wojciechowski, Mariya Gabriel, Didier Reynders, Valdis Dombrovskis,
- 4 auditions d'ambassadeurs : Georges Károlyi, Hans-Dieter Lucas, Edward Llewellyn, Jorge Torres-Pereira,
- 1 audition de député européen : Margarida Marques,
- 4 auditions de personnalités européennes : Michel Barnier (2 auditions), Laura Codruta Kövesi et Frédéric Baab, Koen Lenaerts,
- 1 audition de fonctionnaires français : Sandrine Gaudin et Xavier Lapeyre de Cabanne,
- 1 audition de représentants du comité de réflexion sur la présidence française de l'Union : Thierry Chopin, président du comité, Dominique Schnapper, Michel Foucher et Jean-François Jamet.

Liste et calendrier des auditions :

Dates	Personnalités auditionnées
17/09/2020	Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes
01/10/2020	Audition de M. Janusz Wojciechowski, commissaire européen chargé de l'agriculture
08/10/2020	Audition de M. Michel Barnier, chef de la négociation avec le Royaume-Uni pour la relation future (à huis clos)
20/10/2020	Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes sur les résultats du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2020
21/10/2020	Audition de Son Exc. Georges Károlyi, ambassadeur de Hongrie en France
04/11/2020	Audition de Mme Laura Codruta Kövesi, procureure générale du Parquet européen et de M. Frédéric Baab, procureur européen français
24/11/2020	Audition, commune avec la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, de Mme Mariya Gabriel, commissaire européenne, en charge de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse
25/11/2020	Audition de Son Exc. M. Hans-Dieter Lucas, ambassadeur d'Allemagne en France
26/11/2020	Audition, commune avec la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et les Commissions des affaires européennes et des affaires économiques du Sénat, de M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation
07/12/2020	Audition, commune avec la Commission des lois, de M. Didier Reynders, commissaire européen à la justice
15/12/2020	Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes sur les résultats du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020
27/01/2021	Audition de Son Exc. Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France
02/02/2021	Audition, conjointe avec la commission des affaires économiques et la commission des finances, de M. Michel Barnier, chef de la négociation avec le Royaume-Uni
16/02/2021	Audition, conjointe avec la commission de la défense, de M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, sur l'accord de commerce et de coopération conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni
09/03/2021	Audition, conjointe avec la commission des affaires étrangères, de M. Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne en charge du commerce, et de M. Franck Riester, ministre du commerce extérieur et de l'attractivité
10/03/2021	Audition de Son Exc. M. Jorge Torres-Pereira, ambassadeur du Portugal en France sur la présidence portugaise de l'Union
30/03/2021	Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes sur les résultats du Conseil européen des 25 et 26 mars 2021

07/04/2021	Audition de Mme Margarida Marques, députée européenne, vice-présidente de la commission des budgets, rapporteure sur la révision du cadre législatif macroéconomique européen
27/04/2021	Audition, conjointe avec la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, de MM. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur le plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) de la France
18/05/2021	Audition de M. Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne
09/06/2021	Audition, à huis clos, de Mme Sandrine Gaudin, secrétaire générale des affaires européennes (SGAE) et de M. Xavier Lapeyre de Cabannes, secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)
23/06/2021	Audition du comité de réflexion sur la présidence française de l'Union et ses mots clés « relance, puissance, appartenance » : - M. Thierry Chopin, président du comité, professeur de science politique à l'Université catholique de Lille, conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors : présentation générale des activités du comité de réflexion ; - Mme Dominique Schnapper, sociologue, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), membre honoraire du Conseil constitutionnel : présentation du thème de l'appartenance ; - M. Michel Foucher, géographe et diplomate, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée, Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme : présentation du thème de la puissance ; - M. Jean-François Jamet, économiste, conseiller du Directoire de la Banque Centrale Européenne : présentation du thème de la relance.
29/06/2021	Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes sur les résultats du Conseil européen des 24 et 25 juin 2021

La commission a également organisé :

- **le 23 septembre 2020, une [table ronde sur la protection du bien-être animal dans l'Union européenne](#)**, avec M. Andrea Gavinelli, chef d'unité « bien-être animal » au sein de la direction générale santé et sécurité alimentaire de la Commission européenne, M. Louis Schweitzer, président de La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences et M. Pascal Durand, député européen ;
- **le 18 novembre 2020, une [table ronde, conjointe avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur la stratégie européenne de l'hydrogène](#)** avec M. Nicolas Bardi, président de SYLFEN, M. Philippe Boucly, président de France Hydrogène et Mme Laura Buffet, directrice du pôle Énergie de l'ONG Transports et Environnement ;

- **le 3 février 2021, une [table ronde sur la sécurité alimentaire](#)** avec M. Pierre-Etienne Bouillot, maître de conférence à Agro Paris Tech, spécialiste de cette question ; M. Guilhem de Seze, directeur du département de l'évaluation scientifique des produits réglementés au sein de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ; Mme Ingrid Kragl, directrice de l'information de l'ONG Foodwatch France ;
- **le 10 février 2021, une [table ronde sur la nouvelle relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne](#)** avec Mme Catherine Mathieu, économiste à l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), spécialiste du Royaume-Uni et des questions européennes, M. Duncan Fairgrieve, professeur associé à l'Université Paris-Dauphine et *Senior Research Fellow* en droit comparé, et Mme Pauline Schnapper, Professeure de civilisation britannique contemporaine à l'université de Paris IV ;
- **le 17 mars 2021, une table ronde, à huis clos, conjointe avec la commission de la défense, sur les conséquences pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne sur la conservation des données de connexion**, avec la participation de : M. Laurent Nuñez, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ; M. Jean-François Ricard, procureur de la République anti-terrorisme ; Mme Fabienne Jault-Seseke, professeure des universités, présidente du réseau Trans Europe Experts ; M. Bertrand Warusfel, professeur des universités, avocat au barreau de Paris, président de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense ;
- **le 31 mars 2021, une [table ronde sur la neutralité climatique](#)**, avec la participation de Mme Corinne Le Quéré, présidente du Haut Conseil pour le climat ; M. Simon Létourneau, fondateur de la société Carbo ; M. Hervé Le Treut, climatologue ; Mme Florence Delprat-Jannaud, présidente du club CO₂ et responsable du programme « Captage et stockage du CO₂ » de l'IFPEN ;

- le 12 mai 2021, une [table ronde sur la politique industrielle européenne](#), avec la participation de M. Christophe Grudler, député européen (Renew), rapporteur au nom de son groupe sur la communication de la Commission du 10 février 2020 Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ; M. Thomas Courbe, directeur général de la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des finances ; M. André Loesekrug-Pietri, directeur de la *Joint European Disruptive Initiative* – JEDI ; Mme Clotilde Jolivet, directrice des affaires publiques de Sanofi France.

Les communications

La Présidente de la commission et les députés référents ont présenté **13 communications** en réunion de commission.

Dates	Communications
14 octobre 2020	– Communication M. Alexandre Holroyd sur le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE) assortie de conclusions sur le système des ressources propres de l'Union européenne, en présence de Mme Valérie Hayer, députée européenne, rapporteure sur les ressources propres de l'Union et de M. Pierre Larrouturou, député européen, rapporteur sur le projet de budget général pour 2021
28 octobre 2020	– Communication de M. Alexandre Holroyd sur son rapport au ministre de l'économie et des finances et à la ministre de la transition écologique et solidaire relatif à l'évaluation des meilleures pratiques en matière de finance verte et d'organisation des places financières dans l'Union européenne – Communication de Mmes Aude Bono-Vandorme et Marietta Karamanli sur la réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol – Communication de Mme Aude Bono-Vandorme sur la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune
8 décembre 2020	– Communication de Mme Carole Grandjean sur le projet de directive relative aux salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne
16 décembre 2020	– Communication de MM. Pierre-Henri Dumont et Damien Pichereau sur le régime fiscal applicable à la liaison fixe transmanche assortie de conclusions
20 janvier 2021	– Communication sur la conférence des présidents de la COSAC organisée en visioconférence, le 11 janvier 2021 (Mme la présidente Sabine Thillaye)
27 janvier 2021	– Communication de la mission flash sur la coopération structurée permanente (Mmes Natalia Pouzyreff et Michèle Tabarot, co-rapporteuses)

Dates	Communications
<u>17 février 2021</u>	– Communication sur le cadre financier pluriannuel et le plan de relance (M. Christophe Jerretie)
<u>10 mars 2021</u>	– Communication sur la réunion de la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune des 3 et 4 mars 2021 (Mme Aude Bono-Vandorme)
<u>7 avril 2021</u>	– Communication sur la réunion de la Conférence sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l’Union européenne du 22 février 2021 (M. Christophe Jerretie)
<u>26 mai 2021</u>	– Communication sur la « Conservation des données de connexion : conséquences de l’arrêt de la Cour de justice Quadrature du net sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité » (Mmes Aude Bono-Vandorme et Marietta Karamanli)
<u>2 juin 2021</u>	– Communication sur l’encadrement européen des cryptoactifs (M. Éric Bothorel)

Les rapports portant observations

En application de l'article 151-1-1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une commission permanente ou spéciale, formuler des observations sur un projet ou une proposition de loi portant sur un domaine relevant de l'Union européenne. Ces observations peuvent ensuite être présentées devant la commission permanente ou spéciale saisie au fond du projet ou de la proposition de loi. La conférence des présidents peut également autoriser la commission des affaires européennes à présenter ses observations en séance publique.

La commission a examiné :

– **le 18 novembre 2020**, un rapport d'information portant observations sur le projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée ([n° 2731](#)), de Mme Liliana Tanguy ;

– **le 19 janvier 2021**, un rapport d'information portant observations sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom ([n° 3734](#)), de M. Christophe Jerretie ;

– **le 24 mars 2021**, un rapport d'information portant observations sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ([n° 3875](#)), de Mme Liliana Tanguy.

Les rapports d'information

La commission des affaires européennes confie régulièrement à des rapporteurs le soin d'approfondir tel ou tel sujet lié à l'activité de l'Union européenne. Ces rapports sont ensuite présentés devant la commission qui en autorise le dépôt en vue de leur publication.

Sur la période courant d'août 2020 à juillet 2021, 5 rapports d'information ont été présentés devant la commission, puis publiés.

[N° 3737](#) – Rapport d'information de M. Bernard Deflesselles et Mme Nicole Le Peih « **Comment l'Union européenne peut-elle parvenir à la neutralité climatique en 2050 ?** »

Si l'Union européenne représente moins de 10 % des émissions mondiales aujourd'hui, elle est à l'origine de 20 % des émissions cumulées depuis 1870, selon le consortium scientifique international du *Global Carbon Project*. Elle détient donc une responsabilité importante dans le réchauffement climatique, mais dispose aussi d'une force d'entraînement et d'un poids diplomatique qui peuvent tirer vers le haut les ambitions des autres pays et confirmer son rôle de chef de file des négociations climatiques internationales.

Le rapport présente les principales avancées portées par la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant le règlement (UE) 2018/1999, dit « loi européenne sur le climat » et formule plusieurs recommandations pour enrichir le texte qui sera adopté *in fine* par les instances européennes.

[N° 3789](#) – Rapport d'information de Mmes Carole Grandjean et Danièle Obono **sur la protection sociale des travailleurs des plateformes**

Le travail à travers les plateformes numériques est un phénomène récent, qui croît de manière exponentielle ces dernières années. Or, les conditions de travail des travailleurs mobilisés soulèvent des interrogations en France et dans le monde.

Le rapport d'information de Carole Grandjean et Danièle Obono se présente comme un état des lieux de la protection sociale des travailleurs des plateformes. Il vise à mieux comprendre les acteurs du secteur, souvent appréhendés de manière superficielle.

L'économie des plateformes regroupe un écosystème complexe constitué de grandes structures transnationales mais aussi de plus petites entreprises. De leur côté, les travailleurs des plateformes ont des profils diversifiés mais des motivations similaires : ils sont attirés par une rémunération rapide et par l'autonomie promue par les plateformes. Parmi eux, ceux qui retirent l'essentiel de leurs revenus de cette forme de travail sont particulièrement vulnérables.

Dans ce contexte, peu de réponses concrètes ont été mises en œuvre pour répondre aux enjeux que soulève le travail des plateformes, à savoir : la transparence des algorithmes utilisés, le niveau de protection sociale, la rupture de la relation contractuelle et la responsabilité sociale des entreprises.

Le caractère transnational de ce phénomène rend inefficace un encadrement qui serait exclusivement national. Il semble opportun, pour améliorer la protection sociale des travailleurs des plateformes, de compléter les mesures nationales par une meilleure régulation à l'échelle internationale et européenne.

[N° 4025](#) – Rapport d’information de MM. Patrice Anato et Michel Herbillon **sur Construire une politique industrielle européenne : l’exigence d’une autonomie stratégique**

Le 10 mars 2020, la Commission a annoncé une « nouvelle politique industrielle », fondée sur des objectifs ambitieux : la « double transition » environnementale et numérique, et l’impératif d’une autonomie stratégique européenne. Si ces annonces témoignent d’une volonté forte et inédite de créer, pour la première fois, une véritable politique industrielle européenne, dans le contexte d’une compétition mondiale de plus en plus agressive, les outils concrets pour la mettre en œuvre semblent peu lisibles et peu opérationnels. Ce rapport présente des propositions pour « concrétiser » la politique industrielle européenne et mieux l’articuler avec les autres politiques de l’Union, au service d’une stratégie industrielle globale et cohérente.

[N° 4095](#) – Rapport d’information de MM. Jean-Louis Bourlanges et André Chassaing **sur les méthodes de transposition des directives européennes**

Outils traditionnels d’action de l’Union européenne, les directives se distinguent des règlements européens par le fait qu’elles laissent aux États une marge d’appréciation pour intégrer leurs contenus au sein des différents droits nationaux. Ce processus d’intégration, nommé « transposition », appelle une action méthodique et déterminée de chaque État pour parvenir à transposer correctement et dans les temps.

Les rapporteurs ont ainsi analysé le processus par lequel la France transpose les directives européennes afin d’identifier d’éventuelles marges d’amélioration. Pour cela, le rapport examine le rôle de chaque institution et constate que le parlement ne joue, dans cette procédure, qu’un rôle modeste.

Le rapport compare également la situation française avec celle de certains de ses partenaires européens. En outre, il met en lumière qu’un recadrage partiel mais bienvenu des procédures en usage a permis, à partir du milieu des années 2000, de résorber la majeure partie du déficit de transposition progressivement accumulé.

La France n’est toutefois pas au bout des efforts nécessaires d’adaptation. Selon les rapporteurs, il importe d’introduire certaines innovations pour que la transposition ne fasse pas obstacle à la continuité du processus législatif européen, à l’établissement d’un équilibre institutionnel ménageant une juste place au parlement et à l’égalité de situation des États membres dans la mise en œuvre des orientations européennes. C’est dans cet esprit que les rapporteurs formulent dix propositions pour réformer le processus national de transposition des directives.

[N° 4409](#) – Rapport d’information de Mme Christine Hennion, **sur le *Digital Market Act***

En décembre 2020, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement visant à réguler les grandes plateformes structurant l’économie numérique, connue sous le nom de *Digital Market Act*. En raison même de son caractère complètement nouveau, ce projet de législation soulève de nombreuses difficultés : comment cibler quelques acteurs précis avec des procédures générales et des concepts abstraits ? Comment concilier sécurité juridique et flexibilité des normes ? Comment éviter à la fois un éclatement de la législation européenne et une centralisation excessivement rigide ? Ces exigences contradictoires ont donné lieu à des solutions peu satisfaisantes ou rédigées de manière peu compréhensible même pour les spécialistes.

Alors que la France présidera le Conseil de l’Union au premier semestre 2022, le rapport fournit une analyse critique du texte et formule des propositions précises et opérationnelles pour améliorer sa lisibilité, renforcer son contenu et faciliter sa mise en œuvre.

L'examen des textes européens

L'examen des textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne.

Ces textes sont examinés par la commission des affaires européennes. Elle peut donner un avis positif ou négatif sur les propositions européennes, avis assorti éventuellement d'observations ou de réserves.

Du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021, la commission a examiné en réunion **942 textes** reçus au titre de l'article 88-4.

L'adoption de propositions de résolution européenne

Lorsque le texte européen présente une difficulté ou traite d'un sujet particulièrement important, la commission des affaires européennes peut adopter des conclusions ou une proposition de résolution européenne.

Les résolutions européennes expriment la position de l'Assemblée nationale sur des textes européens en discussion ou sur des thématiques plus générales.

Ces propositions de résolution peuvent émaner de députés à titre individuel. La commission charge alors un de ses membres d'examiner cette proposition de résolution. Son rapport conclut au rejet ou à l'adoption éventuellement amendée de la proposition de résolution.

La commission a ainsi examiné :

– **le 4 novembre 2020**, sur le [rapport](#) de Jean-Baptiste Moreau, des propositions de résolution européenne relatives aux questions agricoles, et adopté en conséquence une proposition de résolution européenne sur proposition du rapporteur (n° 3544) ([Voir le texte de la proposition de résolution adoptée](#)) ;

– **le 2 juin 2021**, sur le rapport de M. Hubert Wulfranc, la proposition de résolution européenne relative à la reconnaissance d'une "exception énergétique" au sein de l'Union européenne qui a été rejetée par la commission ([n° 4217](#)).

Ces propositions de résolution peuvent également émaner de travaux internes à la commission des affaires européennes en conclusion de rapports d'information.

La commission a ainsi adopté :

– **le 16 septembre 2020**, sur le rapport d'information de Mme Typhanie Degois, la proposition de résolution européenne sur la protection du bien-être animal au sein de l'Union européenne (n° 3345) ([voir le texte de la résolution adoptée](#)) ;

– **le 6 octobre 2020**, sur le rapport d'information de Mme Nicole Le Peih et M. Bernard Deflesselles, la proposition de résolution européenne relative à la proposition de loi européenne sur le climat (proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique, COM (2020) 80 final) (n° 3396) ([voir le texte de la résolution adoptée](#));

– **le 28 octobre 2020**, sur le rapport d'information de Mmes Françoise Dumas et Sabine Thillaye, la proposition de résolution européenne sur le plan de relance et la défense européenne (n° 3492) ([voir le texte de la résolution adoptée](#)) ;

– **le 2 décembre 2020**, sur le rapport d'information de Mme Catherine Osson et M. André Chassaigne, la proposition de résolution européenne sur la sécurité alimentaire dans l'Union européenne (n° 3636) ([voir le texte de la résolution adoptée](#)) ;

– **le 8 décembre 2020**, sur le rapport d'information de Mmes Aude Bono-Vandorme et Marguerite Deprez-Audebert, la proposition de résolution européenne sur le bilan et les perspectives d'Erasmus+ (n° 3647) ([voir le texte de la résolution adoptée](#)) ;

– **le 2 juin 2021**, sur le rapport d'information de Mme Sabine Thillaye, la proposition de résolution européenne relative à l'évolution du cadre juridique européen applicable à la production d'électricité (n° 4219) ([voir le texte de la résolution adoptée](#)) ;

– **le 7 juillet 2021**, sur le rapport d'information de Mme Marietta Karamanli et M. Thierry Michels, la proposition de résolution européenne sur la coordination par l'Union européenne des mesures nationales de gestion de la crise sanitaire (n° 4329) ([voir le texte de la résolution adoptée](#)).

Qu'elles émanent d'un député ou de ses travaux en interne, les propositions de résolution adoptées par la commission des affaires européennes sont renvoyées à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui peut l'adopter, soit explicitement, soit, lorsqu'elle ne se prononce pas dans le délai d'un mois, tacitement. La Conférence des Présidents de l'Assemblée peut ensuite décider, à la demande d'un président de groupe, de commission ou du Gouvernement, d'inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Si elle ne le fait pas dans les quinze jours, la résolution est considérée comme définitive et transmise au Gouvernement.

Les avis sur la conformité des projets d'actes européens au principe de subsidiarité

En application de l'article 88-6 de la Constitution, la commission des affaires européennes peut formuler des propositions de résolution portant avis motivé exposant les raisons pour lesquelles un projet d'acte législatif européen ne serait pas, selon elle, conforme au principe de subsidiarité.

Du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021, la commission européenne a transmis **80 textes** au titre du contrôle de subsidiarité.

Les relations
avec les institutions européennes
et les parlements
des autres États membres

Réunions de la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC)

La COSAC est une conférence qui se réunit en plénière une fois par semestre dans le pays qui préside le Conseil de l'Union. Elle se compose de délégués des commissions parlementaires des affaires européennes des États membres de l'Union (six représentants par parlement) et du Parlement européen (six représentants). Les réunions de la COSAC permettent aux parlementaires d'interroger la présidence en exercice de l'Union et d'adopter des contributions qui sont ensuite adressées aux institutions européennes. La COSAC s'attache aussi à suivre les questions de subsidiarité.

– **le 14 septembre 2020** : Sabine Thillaye a participé à la réunion des présidents de la COSAC organisée en visioconférence.

– **le 30 novembre-1^{er} décembre 2020** : Sabine Thillaye, Liliana Tanguy et Pierre-Henri Dumont ont participé à la LXIV^e réunion plénière de la COSAC, organisée en visioconférence à Berlin (Allemagne). Cette réunion a permis d'établir un premier bilan de la présidence allemande du Conseil de l'UE et de poursuivre la discussion sur les enseignements à tirer de la crise du corona virus. Sabine Thillaye a rendu compte de cette réunion devant la commission des affaires européennes le [2 décembre 2020](#).

– **le 11 janvier 2021** : Sabine Thillaye a participé à la Conférence des présidents de la COSAC, organisée en visioconférence à Lisbonne (Portugal). Cette réunion a permis de débattre sur les priorités de la présidence portugaise, ainsi que le thème de la relance et de la résilience de l'Union européenne. Sabine Thillaye a rendu compte de cette réunion devant la commission des affaires européennes le [20 janvier 2021](#).

– **le 31 mai-1^{er} juin 2021** : Sabine Thillaye, Liliana Tanguy et Pierre-Henri Dumont ont participé à la LXV^e réunion plénière de la COSAC, organisée en visioconférence à Lisbonne (Portugal). Cette réunion a permis de débattre de quatre sujets :

- La présidence portugaise du Conseil de l'UE
- L'Europe sociale : quel modèle pour la triple transition économique, numérique et climatique ?

- La mise en œuvre des plans nationaux de relance et de résilience - le rôle des parlementaires nationaux
- La conférence sur l'avenir de l'Europe : état des lieux

– **le 19 juillet 2021** : Sabine Thillaye a participé à la réunion des présidents de la COSAC organisée en visioconférence à Ljubljana (Slovénie). Cette réunion a permis de débattre de deux sujets : les priorités de la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne ainsi que le thème de la cyber sécurité dans l'UE - Renforcer la résilience des infrastructures critiques et la cyberdéfense.

Conférences interparlementaires

– **du 11 au 13 octobre 2020** : Sabine Thillaye a participé à la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne (visioconférence).

– **le 1^{er} décembre 2020** : Sabine Thillaye et Marietta Karamanli ont participé à la Conférence interparlementaire sur l'évaluation des activités d'Eurojust (visioconférence).

– **le 2 décembre 2020** : Liliana Tanguy a participé à la Conférence interparlementaire sur « Les Balkans, 25 ans après les accords de Dayton » et « Une réponse unie de l'UE en soutien à un changement démocratique en Biélorussie » (visioconférence).

– **le 10 décembre 2020** : Sabine Thillaye a participé à la Conférence interparlementaire sur l'État de droit dans l'Union européenne (visioconférence).

– **les 1^{er} et 2 février 2021** : Aude Bono-Vandorme et Marietta Karamanli ont participé à la réunion du Groupe de contrôle parlementaire conjoint de l'agence Europol (visioconférence).

– **le 22 février 2021** : Christophe Jerretie a participé à la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et gouvernance au sein de l’Union européenne (visioconférence)

– **les 3 et 4 mars 2021** : Aude Bono-Vandorme et Liliana Tanguy ont participé à la Conférence interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune/Politique de Sécurité et de Défense Commune (PESC/PSDC) (visioconférence).

– **le 14 juin 2021** : Pieyre-Alexandre Anglade et Pierre-Henri Dumont ont participé à la Conférence interparlementaire sur les migrations et l’asile (visioconférence).

– **le 22 juin 2021** : Marguerite Deprez-Audebert a participé à la Conférence interparlementaire sur la révision de l’acte électoral européen (visioconférence).

Réunions avec des commissions des affaires européennes d’assemblées d’États membres

– **le 11 février 2021** : Réunion conjointe avec la commission des affaires européennes du Bundestag, sur les propositions législatives de la Commission relatives aux services numériques, en particulier le *Digital services act*, (DSA), avec la participation de quatre experts : M. Benoit Darde, administrateur et président de la commission Relations institutionnelles de Syntec Numérique ; M. Charles Thibout, chercheur associé à l’institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) ; Mme Annegret Bendiek, responsable adjointe du groupe de recherche UE/Europe à la *Stiftung Wissenschaft und Politik* (SWP) ; M. Martin Nettesheim, professeur de droit à l’Université de Tübingen (voir la vidéo de la réunion).

– **le 6 mai 2021** : Réunion commune avec la commission des affaires européennes du Bundestag sur l’intelligence artificielle avec la participation de quatre experts :

- du côté français : MM. Antoine Bordes, directeur du Facebook *Artificial Intelligence Research* Paris et Raja Chatila, professeur d'Intelligence artificielle, de robotique et d'éthique à Sorbonne Université, membre du groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle de la Commission européenne ;

- du côté allemand : M. Patrick Glauner, professeur à la faculté d'informatique appliquée à la *Technische Hochschule* (école supérieure technique) de Deggendorf et Mme Irina Orsich, membre de la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT) de la Commission Européenne.

– **le 20 mai 2021** : Réunion avec les commissions des affaires européennes du Bundestag allemand et de la chambre des députés italienne (« triangle de *Montecitorio* ») sur le plan de relance européen et la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

– **le 17 juin 2021** : Réunion avec les commissions des affaires européennes du Bundestag, de la Chambre des députés et du Sénat polonais et du Sénat français (« triangle de *Weimar* ») sur :

- la Conférence sur l'avenir de l'Europe : comment la faire vivre ? quels résultats en attendre ?
- le marché unique comme instrument de la relance économique et de la transition écologique.

Réunions avec des institutions ou organes européens

– **le 3 mars 2021** : Réunion commune avec la délégation française au Comité économique et social européen (CESE) sur le rôle du Comité économique et social européen et sa place dans le système institutionnel européen et l'objectif de neutralité climatique et la mise en œuvre du plan vert ;

– **le 30 juin 2021** : Réunion commune avec la délégation française au Comité économique et social européen (CESE) sur le *Digital Service Act*.

Colloque

– **les 18 et 19 mars 2021** : Colloque organisé en visioconférence, avec la fondation Robert Schumann et l’institut Jacques dehors, *Europe, Urgence, Europe, Espoir*.

Statistiques de l'activité de la commission des affaires européennes au cours de la session 2020-2021

01/09/2020 au 31/07/2021

Rapports d'information	8
dont :	
<i>rapports pour observations</i>	3
Rapports législatifs	0
Propositions de résolution européenne déposées au nom de la commission	8
Communications	13
Conclusions	2
Auditions	23
• Ministres	8
• Autres	15
<i>Commissaires européens</i>	4
<i>Ambassadeurs</i>	4
<i>Député européen</i>	1
<i>Personnalités européennes</i>	4
<i>Fonctionnaire français</i>	1
<i>Autres</i>	1
Tables rondes	7
Documents européens reçus	1952
dont textes reçus au titre de l'article 88-4	942
dont textes reçus au titre de l'article 88-6	80
dont textes article 88-4 examinés en commission	939
Nombre de réunions	54
Durée	95 heures